COMMUNE DE LÉLEX

PLUiH DE PAYS DE GEX AGGLOMERATION

RÉVISION ALLÉGÉE N°12

BILAN DE LA CONCERTATION

Table des matières

1. CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION 3

1.1. La concertation dans les PLUi 3

1.2. Délibération engageant la procédure de révision allégée n°12 du PLUiH de Pays de Gex Agglomération 3

2. MODALITES DE CONCERTATION REALISEES AU COURS DE LA PROCÉDURE 4

2.1. Information de la population par voie de presse 4

2.2. Affichage de la délibération au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et dans les 27 communes membres 7

2.3. Information du public sur les sites internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et des 27 communes membres 10

2.4. Mise à disposition d'un dossier et d'un registre au siège de la Communauté d'agglomération et dans les 27 communes membres 13

3. CONCLUSIONS 16

1. CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

1.1. La concertation dans les PLUi

Le présent document tire le bilan de la concertation, conformément aux dispositions des articles L.103-1 à L.103-6 du Code de l'urbanisme.

L'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme fasse l'objet d'une concertation du public pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par le conseil communautaire dans la délibération prescrivant la révision allégée du PLUiH.

Article L103-5 du Code de l'urbanisme :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

Conformément à l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, à l'issue de la concertation, la Conseil Communautaire en arrête le bilan. Ce bilan est joint au dossier d'enquête publique.

1.2. Délibération engageant la procédure de révision allégée n°12 du PLUiH de Pays de Gex Agglomération

Dans sa délibération n°2025.00107 du 26 mars 2025, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a prescrit la révision allégée n°12 du PLUiH et fixé les modalités de concertation suivantes :

- Information de la population par voie de presse et affichage de la délibération au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et dans les 27 communes membres ;
- Information du public sur les sites internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et des 27 communes membres ;
- Mise à disposition d'un dossier et d'un registre au siège de la Communauté d'agglomération et dans les 27 communes membres, aux heures et jours habituels d'ouverture.

2. MODALITES DE CONCERTATION REALISEES AU COURS DE LA PROCÉDURE

La concertation s'est déroulée dans les 27 communes du Pays de Gex ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

La concertation a été organisé pendant environ 9 mois, du 7 août 2025 au 3 mai 2026 (inclus).

Le bilan de la concertation sera présenté au Conseil communautaire du 27/05/2026.

2.1. Information de la population par voie de presse

La délibération de prescription qui fixe les modalités de concertation a fait l'objet d'une publication dans les annonces légales du Journal « Le Dauphiné Libéré » et du Journal « Le Pays Gessien » en date du 7 août 2025.

Publication dans le Journal « Le Pays Gessien » en date du 7 août 2025

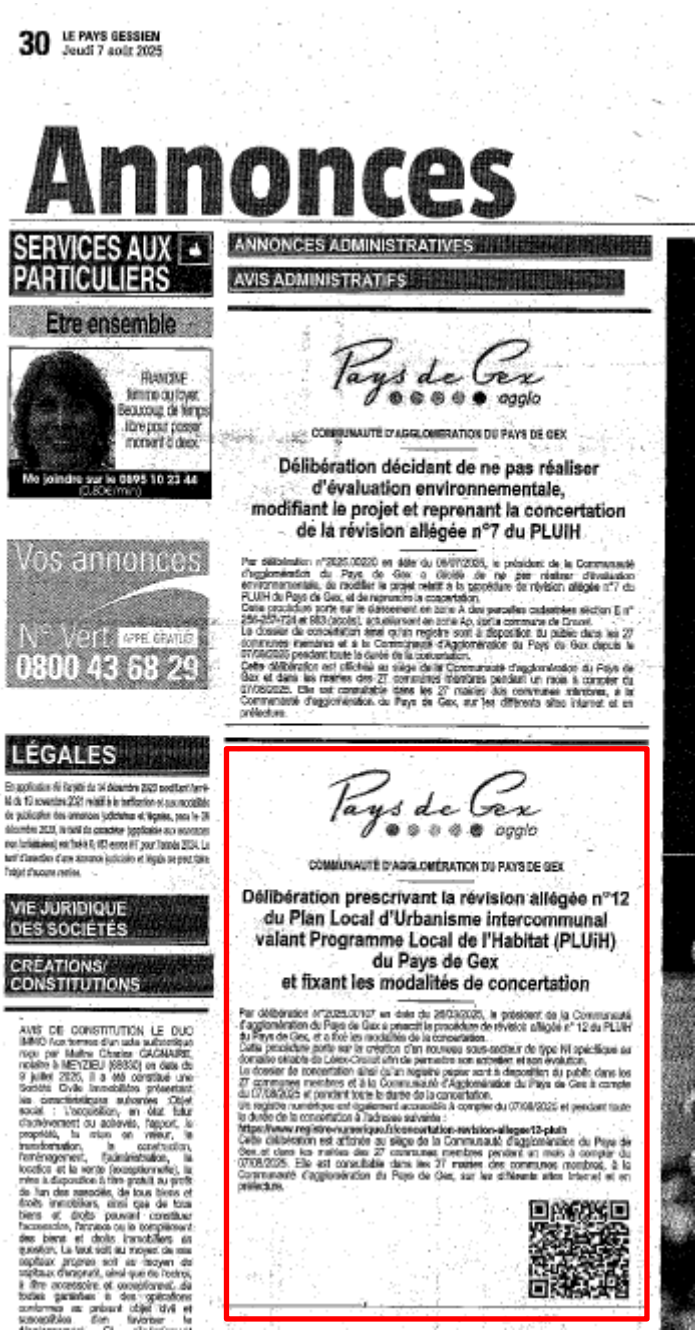

30 LE PAYS GESSIEN Jeudi 7 août 2025

Annonces

SERVICES AUX PARTICULIERS

Etre ensemble

RAMONE femme au foyer. Beaucoup de temps libre pour passer moment d'échange. Me joindre sur le 0895 10 23 44 (0,80€/min)

Vos annonces N° Vert APPEL GRATUIT 0800 43 68 29

LÉGALES

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION LE DUO IMMO Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Chrystel CAGNARD, notaire à MEYZIEU (69330) en date du 9 juillet 2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et occasionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser la

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

Pays de Gex agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

Délibération décidant de ne pas réaliser d'évaluation environnementale, modifiant le projet et reprenant la concertation de la révision allégée n°7 du PLUIH

Par délibération n°2025.00220 en date du 06/07/2025, le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a décidé de ne pas réaliser d'évaluation environnementale, de modifier le projet retenu à la procédure de révision allégée n°7 du PLUIH du Pays de Gex, et de reprendre la concertation.
Cette procédure porte sur le classement en zone A des parcelles cadastrées section E n° 256-257-724 et 683 (accès), actuellement en zone Ap, sur la commune de Crozet.
Le dossier de concertation tenu qu'un registre sont à disposition du public dans les 27 communes membres et à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex depuis le 07/08/2025 pendant toute la durée de la concertation.
Cette délibération est affichée au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et dans les mairies des 27 communes membres pendant un mois à compter du 07/08/2025. Elle est consultable dans les 27 mairies des communes membres, à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, sur les différents sites internet et en préfecture.

Pays de Gex agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

Délibération prescrivant la révision allégée n°12 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Pays de Gex et fixant les modalités de concertation

Par délibération n°2025.00197 en date du 26/03/2025, le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a prescrit la procédure de révision allégée n° 12 du PLUiH du Pays de Gex, et a fixé les modalités de la concertation.
Cette procédure porte sur la création d'un nouveau sous-secteur de type Nl spécifique au domaine skiable du Lélex-Crozet afin de permettre son activation et son évolution.
Le dossier de concertation ainsi qu'un registre papier sont à disposition du public dans les 27 communes membres et à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex à compter du 07/08/2025 et pendant toute la durée de la concertation.
Un registre numérique est également accessible à compter du 07/08/2025 et pendant toute la durée de la concertation à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/concertation-revision-allegee12-pluih
Cette délibération est affichée au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et dans les mairies des 27 communes membres pendant un mois à compter du 07/08/2025. Elle est consultable dans les 27 mairies des communes membres, à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, sur les différents sites internet et en préfecture.

Publication dans le Journal « Le Dauphiné Libéré » en date du 7 août 2025

Le Dauphiné Libéré
Jeudi 7 août 2025

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

Délibération prescrivant la révision allégée n°12 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Pays de Gex et fixant les modalités de concertation

Par délibération N°2025.00107 en date du 26/03/2025, le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a prescrit la procédure de révision allégée n° 12 du PLUiH du Pays de Gex, et a fixé les modalités de la concertation.
Cette procédure porte sur la création d'un nouveau sous-secteur de type NI spécifique du domaine skiable de Lélex-Crozet afin de permettre son entretien et son évolution.
Le dossier de concertation ainsi qu'un registre papier sont à disposition du public dans les 27 communes membres et à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex à compter du 07/08/2025 et pendant toute la durée de la concertation.
Un registre numérique est également accessible à compter du 07/08/2025 et pendant toute la durée de la concertation à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/concertation-revision-allegee12-pluih
Cette délibération est affichée au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et dans les mairies des 27 communes membres pendant un mois à compter du 07/08/2025.
Elle est consultable dans les 27 mairies des communes membres, à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, sur les différents sites Internet et en préfecture.

468310702

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

RÉGIE D'ÉLECTRICITÉ DE THÔNES

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de la collectivité qui passe le marché :
Régie d'Electricité de Thônes
8 Voie Eugène Fournier-Bidoz - 74230 THONES
Objet du Marché :
Travaux de terrassement réseaux secs :
La Pelaz - La Glettaz (73590)
Affaire 25-001-GI-RER
Type de procédure : Procédure adaptée.
Adresse de retrait du dossier :
Par téléchargement gratuit sur le site www.dematis.com
Date limite de réception des offres :
Mercredi 27 août 2025 2025 - 12h00.
Date d'envoi de l'avis à la publication :
Lundi 4 août 2025.

468007100

Avis d'attribution

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCIEZ ANTHY MARGENCEL SISAM

Avis d'attribution

Mme Fatima BOUVIER - Présidente
135 chemin des Hutins Vieux - 74140 SCIEZ SUR LEMAN
Tél : 06 74 02 75 72 - mél : direction@sisam74.fr
web : http://www.sisam74.fr - SIRET 20001051000028
Objet : Délégation de service public pour la gestion des activités enfance - Jeunesse
Nature du marché : Services
Avis de concession
Classification CPV :
Principale : **92331210** - Services d'animation pour enfants
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique de l'offre
40% Prix
Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP : 20/12/24
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble - 2 place de Verdun
BP 1135 - 38022 Grenoble cedex
Tel : 0476429000 - Fax : 0476422269
greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Grenoble - 2 place de Verdun
BP 1135 - 38022 Grenoble cedex
Tel : 0476429000 - Fax : 0476422269
greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Attribution

Une publication concernant la fin de la concertation de la révision allégée n°12 du PLUiH a été faite dans les journaux du Dauphiné Libéré et du Pays Gessien en date du 16 avril 2026.

Publication dans le Journal « Le Dauphiné Libéré » en date du 16 avril 2026

Le Dauphiné Libéré
Jeudi 16 avril 2026

Annonces légales | 23

AVIS

Plan local d'urbanisme

Pays de Gex agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

Fin de la concertation relative à la révision allégée n°12 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Pays de Gex

La concertation concernant la révision allégée n°12 du PLUiH, portant sur la création d'un nouveau sous-secteur de type NI spécifique au domaine skiable de Lélex-Crozet sur la commune de Lélex, engagée le 7 août 2025, prendra fin le **dimanche 3 mai à minuit**. Les contributions au projet pourront donc être déposées jusqu'à cette date via les registres papiers à disposition dans les 27 communes du Pays de Gex, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex à Gex, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/concertation-revision-allegee12-pluih. Les contributions déposées après cette date seront irrecevables. Le Conseil communautaire tirera le bilan de la concertation lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.

QR Code - accès au dossier

mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) : 302804,4 €
LOT N° 01 - Terrassement VRD, Mises à niveau de tampon
Nombre d'offres reçues : 2, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2
Date d'attribution : 20/03/26
Marché n° : 2026M016
CECCON BTP, 600 RUE DE L'ARTISANAT, 74330 POISY
Montant HT : 69 249,60 €
Le titulaire est une PME : OUI
Sous-traitance : oui.
Part de la sous-traitance Inconnue.
LOT N° 02 - Travaux sans tranchée - Chemisage
Nombre d'offres reçues : 6, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 6
Date d'attribution : 20/03/26
Marché n° : 2026M017
TST TRAVAUX SANS TRANCHEES, ALLEE MARYSE BASTIE, 01200 VALSERHONE
Montant HT : 233 554,80 €
Le titulaire est une PME : OUI
Sous-traitance : oui.
Part de la sous-traitance Inconnue.
Envoi le 13/04/26 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : **http://www.sila.fr/-Marches-publics-.html**

500882800

VEIGY-FONCENEX

COMMUNE DE VEIGY-FONCENEX

Avis d'attribution

M. Philipp DALHEIMER - Le Maire
Mairie - 26 route du chablais - 74140 VEIGY FONCENEX
Tél : 04 50 94 90 11 - mél : marchespublics@veigy-foncenex.fr
web : http://www.mp74.fr
SIRET 21740293200016
Objet : Marché public global de performance énergétique - suite phase offre initiale (DLRO reportée)
Référence acheteur : 202404BOI-V2
Nature du marché : Travaux
Dialogue compétitif
Classification CPV :
Principale : **45214200** - Travaux de construction de bâtiments scolaires
Complémentaires : **45232141** - Installations de chauffage
50720000 - Services de réparation et d'entretien de chauffage central
71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) : 3678492.83 €
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 30/03/26
Marché n° : 24-117524
IDEX ENERGIES, 72 AV J B CLEMENT , 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Montant HT : 3 678 492,83 €
Le titulaire est une PME : NON
Publication préalable au JOUE
N° d'annonce : 629359-2024
Date de publication : 17/10/24
Envoi le 10/04/26 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur **http://www.mp74.fr**

500690900

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

ville-la-grand

MAIRIE DE VILLE LA GRAND

Avis d'appel public à la concurrence

Mme Nadine JACQUIER - Mme la Maire
12 rue Léary - BP 400 - 74100 Ville la Grand
Tél : 04 50 84 24 24 - SIRET 21740305400018
Référence acheteur : 2026_FCS_008
L'avis implique un marché public
Objet : ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE POLYVALENT 4X4 ÉQUIPÉ POUR LES TRAVAUX PUBLICS ET L'ENTRETIEN DES VOIRIES.
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
20% Caractéristiques techniques du véhicule
20% Qualité du service après-vente
10% Performance en matière de protection de l'environnement
10% Délai de livraison du véhicule
40% Prix
Dépôt dématérialisé : Activé
Remise des offres : 05/05/26 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 13/04/2026
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME.Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : **http://marches-publics.info/**

500864700

Publication dans le Journal « Le Pays Gessien » en date du 16 avril 2026

4 LE PAYS GESSIEN Jeudi 16 avril 2026

ANNONCES

BONNES AFFAIRES

Divers

Achète violons, 1.000€ minimum, et violoncelle 3.000€ minimum, même à restaurer, me déplace gratuitement, paiement comptant immédiat.
PRO : TEL. 06.28.25.36.15

SERVICES AUX PARTICULIERS

Être ensemble

Je suis disponible au tel tous les jours pour discuter et + si affinité.
Num : 0895.10.21.20
(EM 0.80€/min)

JENNIFER, 53 ans, seule et au chômage, je ch 1 Homme qui pourrait s'occuper de moi.
Me tel au 0895.10.03.14
(HD 0.80€/min)

Nous publions vos ANNONCES LEGALES

LÉGALES

En application de l'arrêté du 19 novembre 2025 (NOR : MICE2526975A) modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif aux caractères (applicable aux annonces non forfaitisées) est fixé à 0.189 euros HT pour l'année 2026. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

annonces@lemessagerpublicite.fr
04 50 71 16 16

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

Pays de Gex agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX

Fin de la concertation relative à la révision allégée n°12 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Pays de Gex

La concertation concernant la révision allégée n°12 du PLUiH, portant sur la création d'un nouveau sous-secteur de type NI spécifique au domaine skiable de Lélex-Crozet sur la commune de Lélex, engagée le 7 août 2025, prendra fin le dimanche 3 mai à minuit. Les contributions au projet pourront donc être déposées jusqu'à cette date via les registres papiers à disposition dans les 27 communes du Pays de Gex, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex à Gex, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/concertation-revision-allegee12-pluih.
Les contributions déposées après cette date seront irrecevables.
Le Conseil communautaire tirera le bilan de la concertation lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.

Le centre funéraire animalier de Château-Gaillard. Esthima

2.2. Affichage de la délibération au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et dans les 27 communes membres

La délibération de prescription a été affichée pendant au moins 1 mois dans les 27 communes ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex. Les 27 communes ont certifié, par certificat d'affichage, avoir affiché cette délibération. En voici des exemples :

Exemple d'un des 27 certificats d'affichage de la délibération de prescription (commune de CHALLEX)

Pays de Gex agglo

CERTIFICAT D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION PRESCRIVANT LA RÉVISION ALLÉGÉE N°12

À retourner à
Service Urbanisme – Pays de Gex agglo
135, avenue de Genève
01170 Gex
ou
urbanisme@paysdegexagglo.fr

Je soussigné(e), Mme Aline HOFER FAVRE

représentant la commune de Challex

certifie que la délibération prescrivant la révision allégée n°12 du PLUiH du 26/03/2025 ;

a été affichée en mairie :

du 7/8/2025 au 7/9/2025

Fait à Challex, le 8/9/2025

Signature :

MAIRIE DE CHALLEX

Exemple d'un des 27 certificats d'affichage de la délibération de prescription (commune de GEX)

Pays de Gex agglo

CERTIFICAT D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION PRESCRIVANT LA RÉVISION ALLÉGÉE N°12

À retourner à
Service Urbanisme – Pays de Gex agglo
135, avenue de Genève
01170 Gex
ou
urbanisme@paysdegexagglo.fr

Je soussigné(e), M. Patrice DUNAND, Maire

représentant la commune de Gex

certifie que la délibération prescrivant la révision allégée n°12 du PLUiH du 26/03/2025 ;

a été affichée en mairie :

du 07/08/2025 au 08/09/2025

Fait à Gex, le 08/09/2025

Signature :

MAIRIE DE GEX 01170

2.3. Information du public sur les sites internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et des 27 communes membres

La délibération de prescription, fixant également les modalités de concertation, a été publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Publication de la délibération sur le site internet de la CAPG

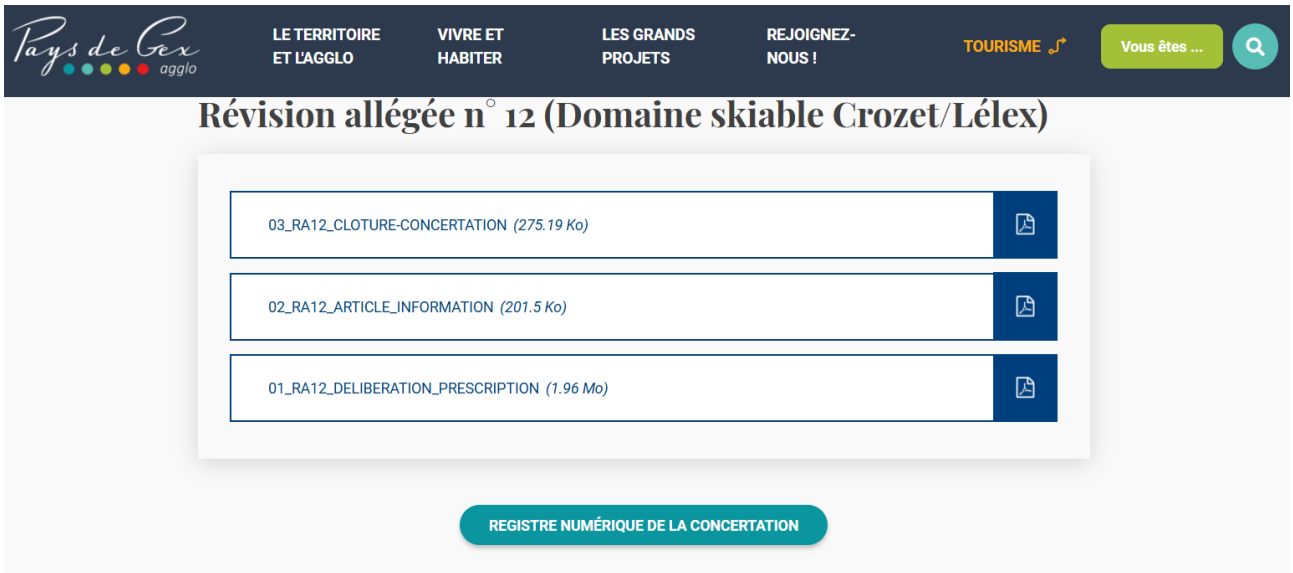

Ainsi que sur les sites internet des 27 communes membres concernées, dont voici des exemples :

Information sur le site internet de la commune de Gex

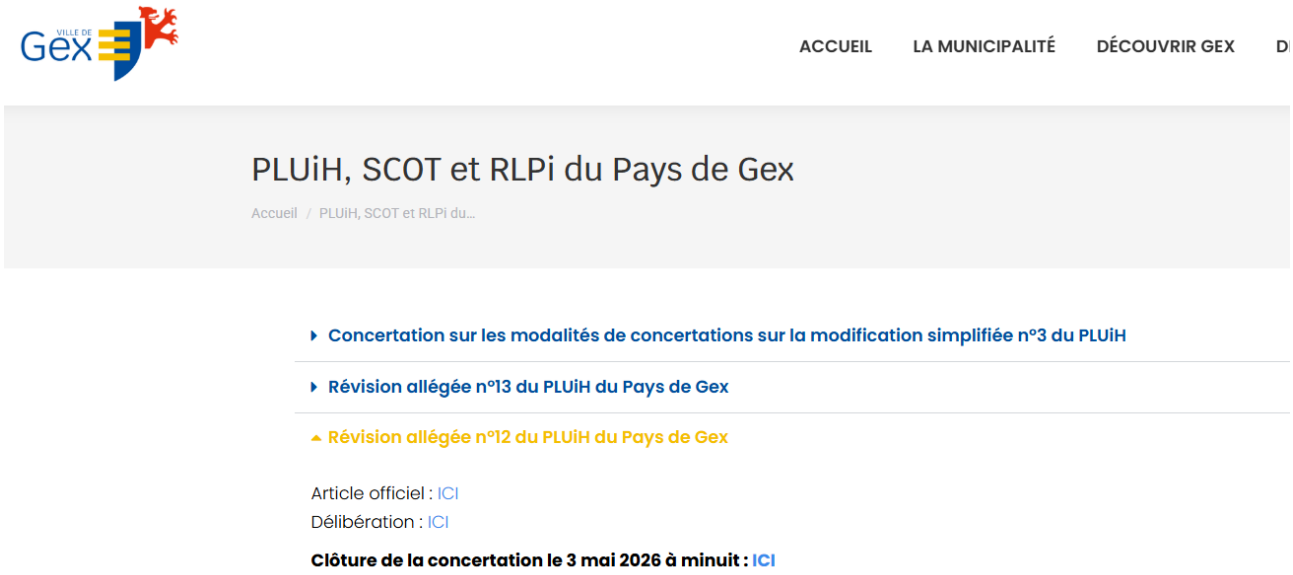

Information sur le site internet de la commune de Vesancy

La fin de la concertation a également été annoncée sur les sites internet de la CAPG et des 27 communes membres concernées, ainsi que par voie de presse.

Information sur le site internet de la CAPG pour informer de la fin de la concertation à venir

Information sur le site internet de la commune de Ferney-Voltaire pour informer de la fin de la concertation à venir

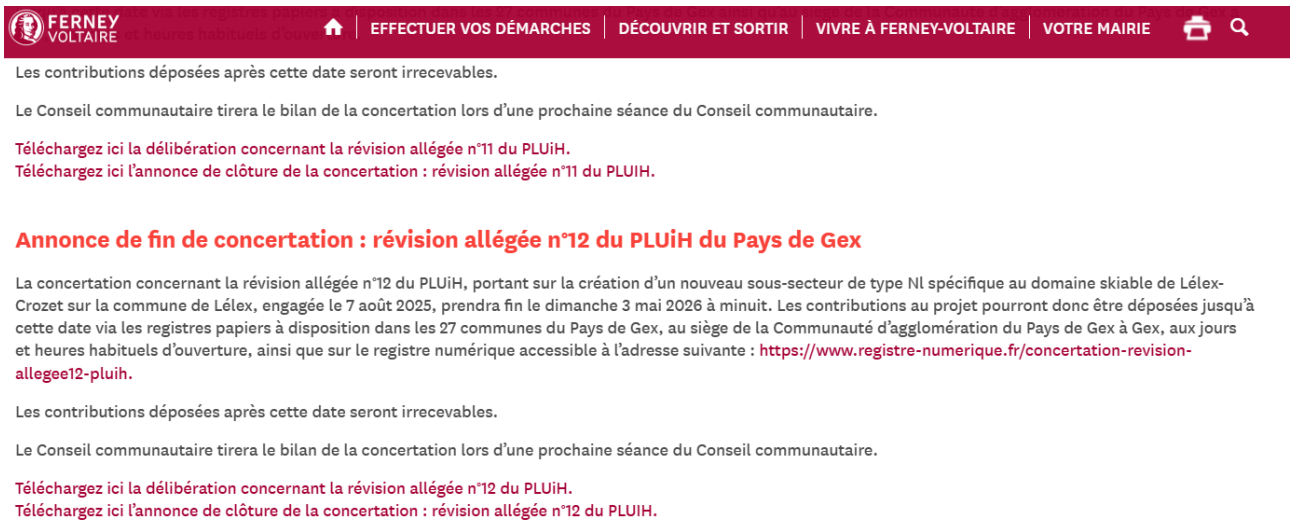

Information sur le site internet de la commune de Lélex pour informer de la fin de la concertation à venir

2.4. Mise à disposition d'un dossier et d'un registre au siège de la Communauté d'agglomération et dans les 27 communes membres

Le dossier de concertation et le registre papier ont été mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et dans les 27 communes membres concernées pendant toute la durée de la concertation, permettant ainsi de recueillir les différentes observations du public sur le dossier de révision allégée n°12 du PLUiH.

Le dossier de concertation était composé de :

- La délibération prescrivant la révision allégée et fixant les modalités de concertation en date du 26 mars 2025 ;
- Un article d'information sur la procédure et les modalités de concertation ;
- La notice de présentation de la procédure ;
- Le résumé non technique ;
- Les plans de zonage.

Ci-dessous, des exemples de photos de dossiers de concertation et registres pris au début et à la fin de la concertation dans toutes les communes et au siège de la Communauté d'agglomération.

Exemple de registre mis en place (commune de Lélex) – Au lancement de la concertation

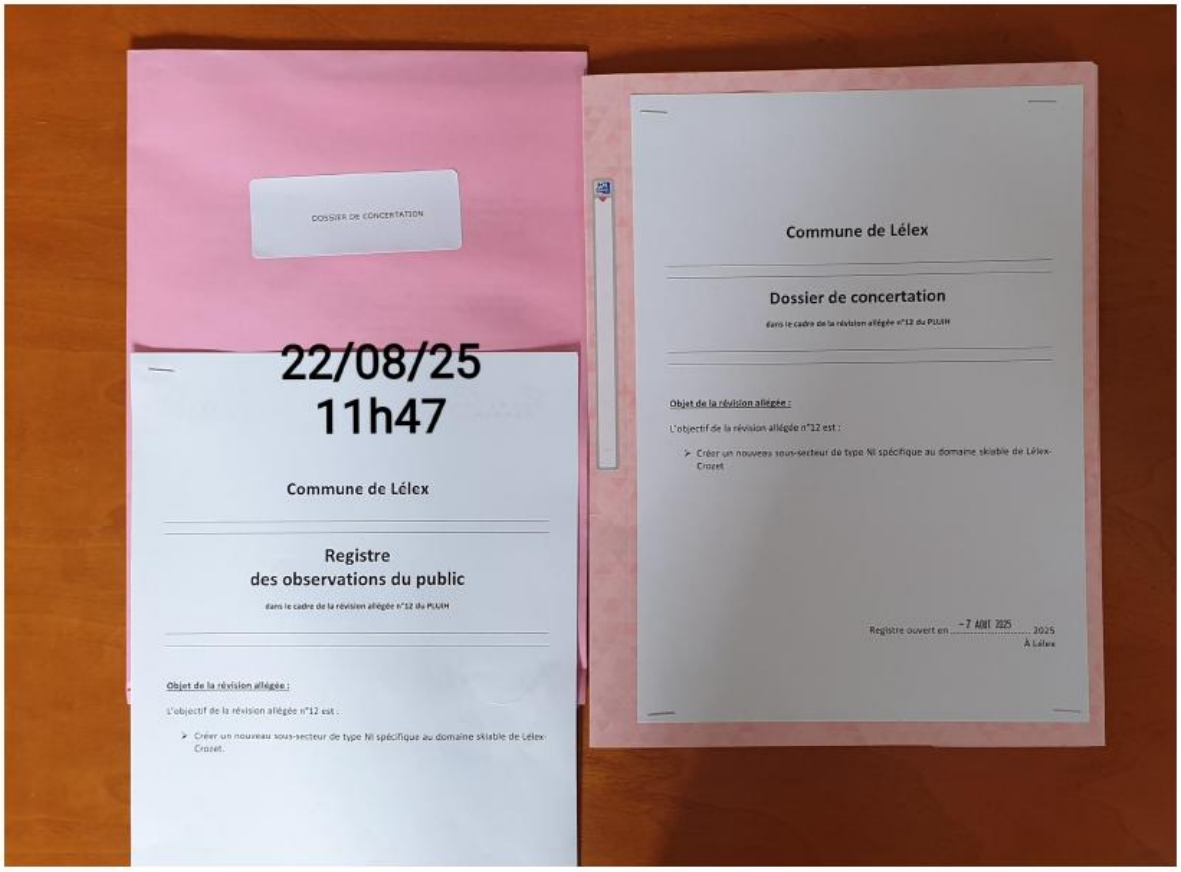

Exemple de registre mis en place (commune de Divonne-les-Bains) - Au lancement de la concertation

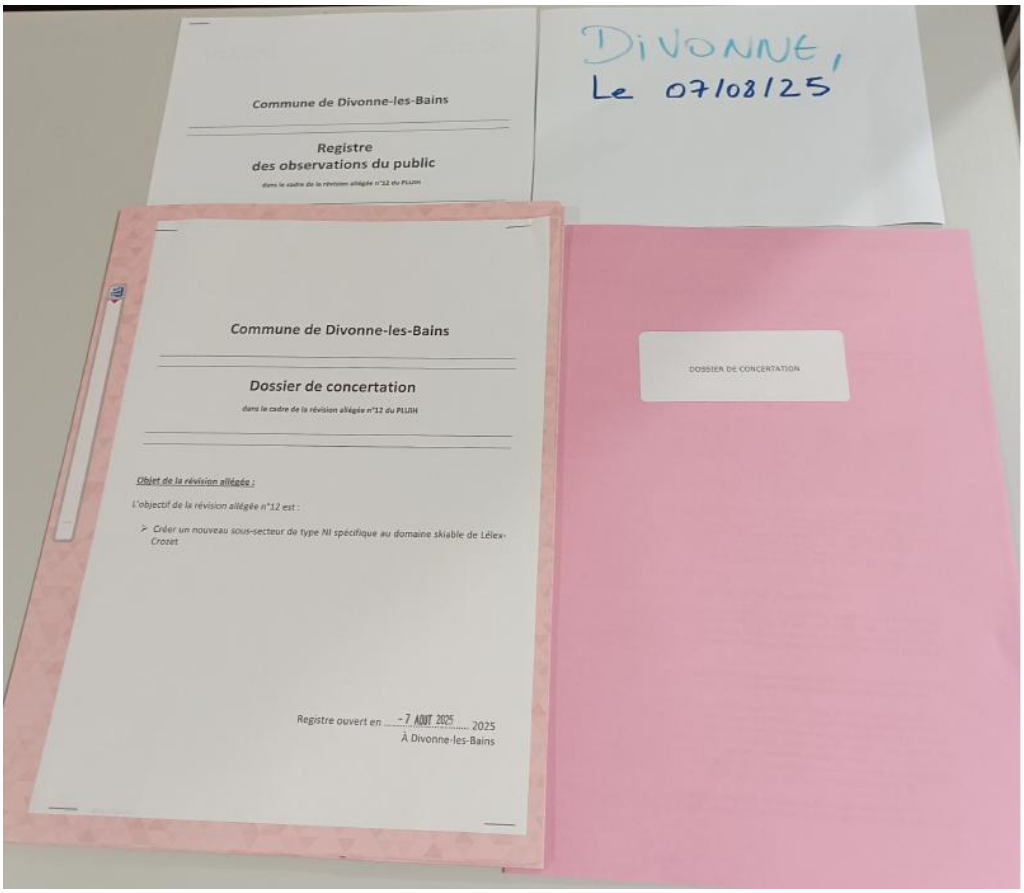

Exemple de registre mis en place (commune de Crozet) – A la fin de la concertation

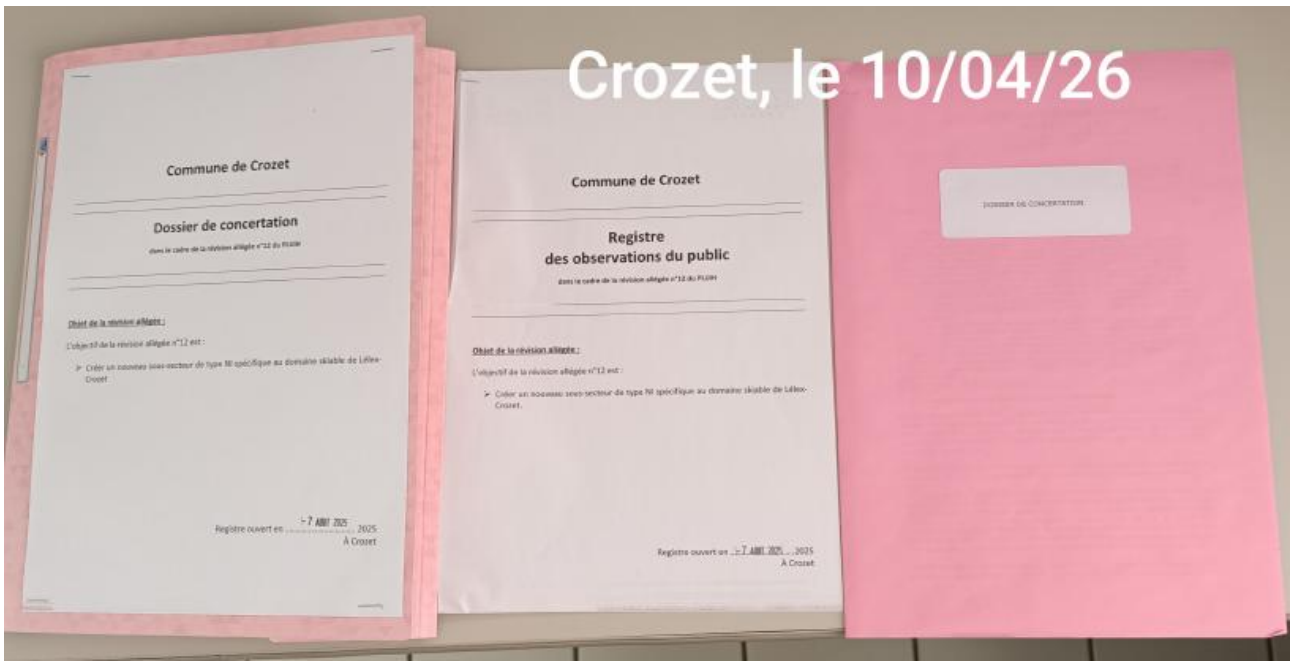

Exemple de registre mis en place (commune de Ferney-Voltaire) - A la fin de la concertation

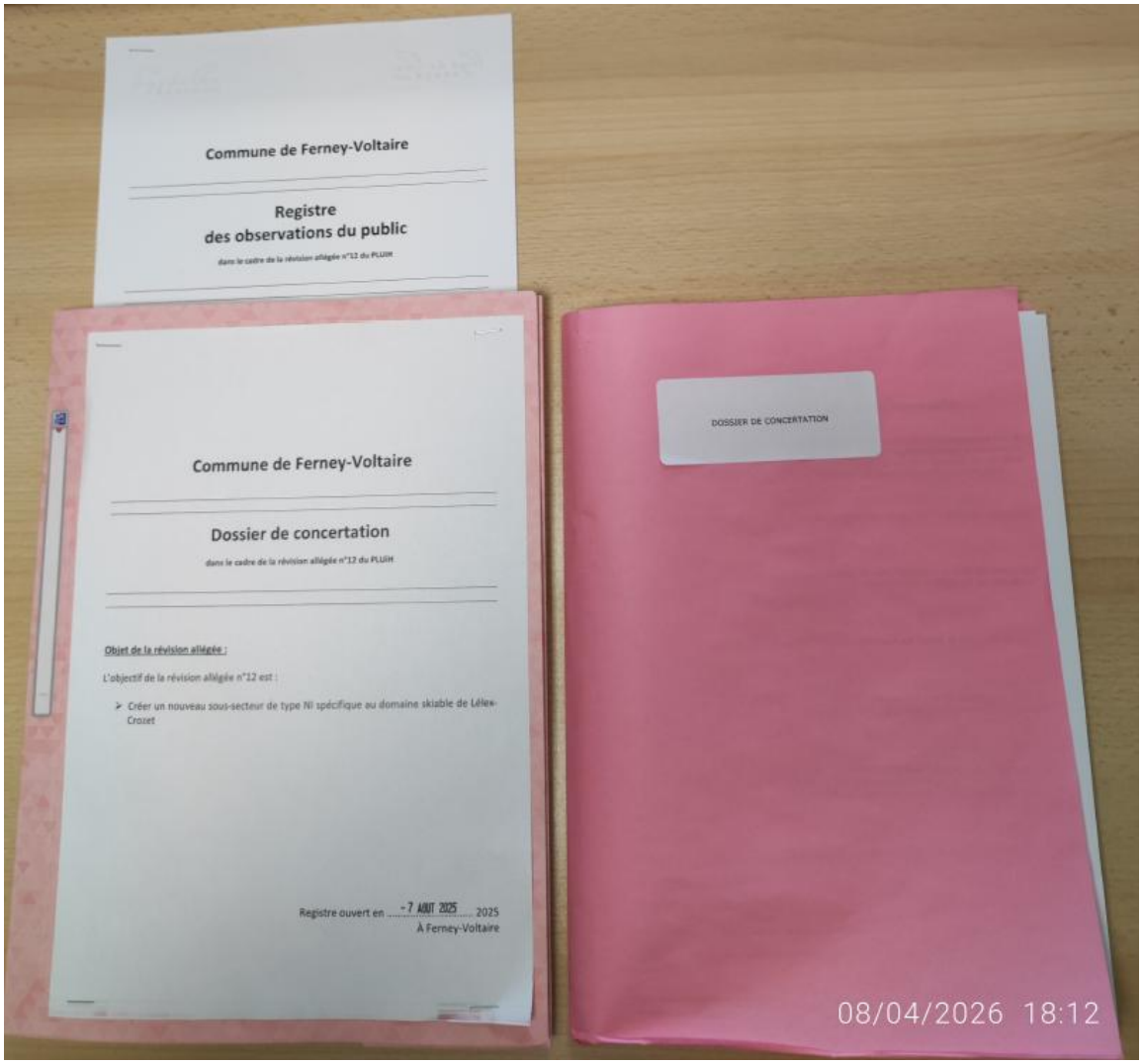

Aucune contribution n'a été inscrite dans les registres mis à disposition en mairie de toutes les communes de la CAPG ainsi que dans le registre mis à disposition au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

2.5. Mise à disposition d'un dossier et d'un registre numériques

Le dossier de concertation et le registre numériques ont été mis à disposition du public à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/concertation-revision-allegee12-pluih pendant toute la durée de la concertation, permettant ainsi de recueillir les différentes observations du public sur le dossier de révision allégée n°12 du PLUiH.

Le dossier de concertation était composé de :

- La délibération prescrivant la révision allégée et fixant les modalités de concertation en date du 26 mars 2025 ;
- Un article d'information sur la procédure et les modalités de concertation ;
- La notice de présentation de la procédure ;
- L'évaluation environnementale ;
- Le résumé non technique ;
- Les plans de zonage.

Ci-dessous, des extraits du dossier de concertation et registre numériques, ouvert 24h/24 et 7j/7 pendant toute la durée de la concertation.

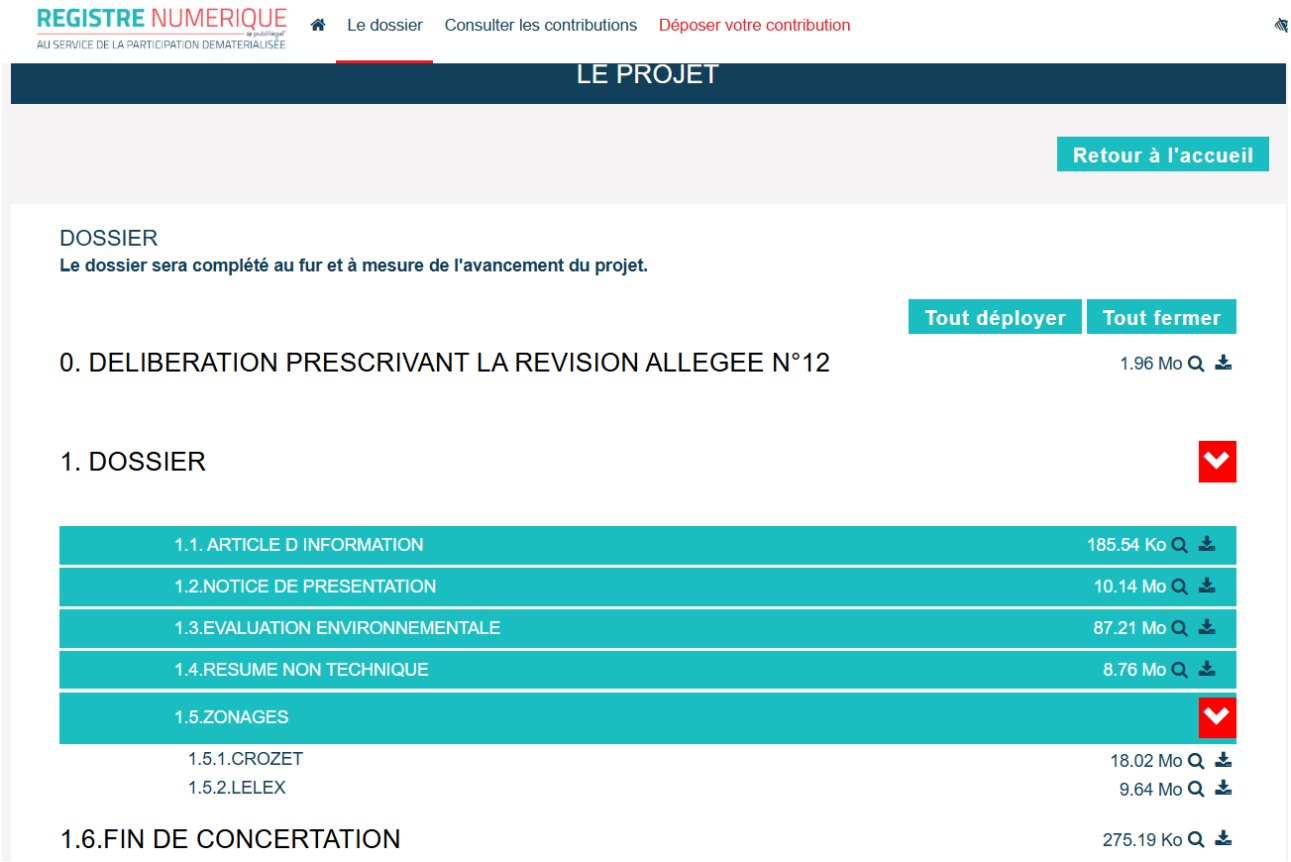

Une contribution favorable au projet a été déposée sur le registre numérique.

3. CONCLUSIONS

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération de prescriptions de la révision allégée n°12 en date du 26 mars 2025 ont bien été mises en œuvre tout au long du projet de révision allégée du 7 août 2025 au 3 mai 2026.

Une contribution favorable au projet a été déposée sur l'ensemble des registres des observations du public.

Ce bilan est annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 27 mai 2026 lors duquel le projet de révision allégée doit être arrêté et lors duquel le Conseil Communautaire doit tirer le bilan de la concertation. Ce bilan sera également joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L103-6 du Code de l'urbanisme.